

modifiant celui du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation

du 2 avril 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

arrête

Article Premier

¹ Le règlement du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation est modifié comme il suit :

Art. 2 Modification des annexes

¹ Les annexes au règlement du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation sont remplacées par les annexes du présent règlement.

Art. 3 Exécution et mise en vigueur

¹ Le Département des institutions, du territoire et du sport est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1er avril 2025.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 avril 2025.

La présidente:

Le chancelier:

C. Luisier Brodard

M. Staffoni

Annexes

1. Annexe 1

2. Annexe 2

Date de publication : 8 avril 2025